

## COMPTE RENDU DU CHSCT DU 26 JANVIER 2017

**Le CHSCT était présidé par Monsieur HALBIQUE, secondé de Madame LORENT. Le Président a écouté attentivement les déclarations liminaires des Organisations Syndicales. La nôtre portait encore et toujours sur les conditions de travail et l'incidence des restructurations, suppressions d'emplois sur la santé au travail. Force est de constater que malgré une écoute qui nous semble attentive, le Président est bien le relais de l'Administration Centrale. « Je vous comprends, mais notre administration doit s'adapter » ; fi de l'impact sur les conditions de travail des agents !**

### **Conditions de vie au travail :**

L'examen des fiches de signalement établit clairement que dans de plus en plus nombreux services, les incidents se multiplient ; les années précédentes, s'étaient plutôt des incidents entre contribuables et collègues ; maintenant, les fiches de signalement révèlent des incidents entre collègues. Pour la CGT, malgré le retranchement du président derrière la qualification « *d'incident lié à des comportements individuels* », ces incidents sont liés à l'organisation du travail, aux manques de moyens, ... Effectivement, ils peuvent être renforcés par des personnalités plus ou moins affirmées, mais la réalité des services fait que ce type d'incident ne peut que se développer ! La souffrance au travail est telle que les relations humaines deviennent catastrophiques entre collègues.

Nous avons proposé l'intervention de la psychologue du travail sur un des services ; le Docteur DERETZ, médecin de prévention va le proposer aux collègues concernés.

### **Suivi des visites de site du CHSCT**

Le site DINAN Kitchener a fait l'objet d'une visite du CHSCT en septembre 2016 ; différentes anomalies matérielles ont été relevées ; depuis cette visite rien n'a évolué ; l'équipe technique Gare/Abbé Garnier interviendra prochainement. Un point précis devra être fait pour le prochain CHSCT.

A été évoquée l'évolution des charges liée à la nouvelle intercommunalité ; pas de réponse sur les moyens en personnel.

Le transport des fonds est effectué par les

personnels ; voir pour utiliser les services (payants) du convoyeur de fonds qui passe à proximité sur Gourdine ! Faut vraiment toujours leur dire ce qu'il faut faire !!!!!

### **Suivi des travaux liés aux fusions de services sur Abbé Garnier**

SPF-E : les collègues s'installent petit à petit ; cela ne résout pas les problèmes d'organisation, de formation, d'applications informatique, là également, c'est pas la folle ambiance ...

SIP : c'est fini ; l'opération ayant été plutôt bien cadrée, les agents ne constatent pas pour le moment de dégradation de leurs conditions de travail.

SIE : là c'est une autre histoire ; les locaux, malgré les affirmations de la direction, sont plus étriqués ; il reste à la date du CHSCT, des finitions à assurer ; mais, dans ce service, les agents souffrent surtout d'une absence totale d'organisation, d'encadrement ! Faute de remontées de fiches de signalement, il est compliqué d'intervenir sur ce point en CHSCT !

Les agents techniques se transforment en déménageurs ! Sur Abbé Garnier, les travaux de fusion des SIP ont nécessité le déménagement d'une soixantaine d'armoires pleines vers une zone « tampon » puis d'une trentaine restant après archivage vers les nouveaux locaux ; pour ce déménagement (une armoire pleine pèse environ 250 kg !) le transport aller a été effectué par des déménageurs professionnels ; le retour par les agents techniques d'Abbé Garnier aidés d'un collègue de la rue de la Gare, un chariot

ergonomique ayant été acquis par la division BIL. Sur ce point on ne peut que se féliciter du souci de la division BIL pour équiper les collègues ; par contre, cet achat (autour de 2000 €uros) devra sans doute être rentabilisé dans le cadre de futures restructurations. Il va falloir être vigilant ; les agents techniques peuvent effectuer de « petites » opérations de déménagement de mobilier dans le cadre des restructurations (cf la circulaire relative aux conditions d'emploi des agents techniques parue en 2016 et non soumise à ce jour à discussion au CTL) ;

par contre, le déménagement intégral de mobilier lourd peut occasionner à terme des pathologies importantes aux collègues concernés ; sans parler des accidents que nous ne souhaitons avoir à aborder un jour en séance ! Monsieur le Président devrait y réfléchir ; sa responsabilité personnelle pourrait être engagée !

### **Annnonce de mise en place de permanences à Ploelec - L'Hermitage et Perros Guirec après la fermeture des deux Trésoreries :**

Décision étonnante mais surtout choquante ! On ferme les postes ; puis sous pression des élus locaux qui se réveillent tout d'un coup, on programme l'organisation de permanences sans consulter les collègues concernés ! Permanences d'une demi-journée hebdomadaire plus une demi-journée supplémentaire en période de campagne impôt sur le revenu ; par les agents des SIP ou Trésoreries. Mettre en place ces permanences, c'est admettre le besoin des contribuables d'être reçus au plus proche de leur résidence ; le Directeur affirme que les petites structures sont invivables mais laisse des collègues travailler seuls, dans les anciens locaux des Trésoreries, sans sécurité, sans moyens techniques, en utilisant leurs véhicules personnels pour les déplacements, le transport des moyens de paiements (chèques uniquement) ; le comble, la direction paiera un loyer, minime soit (520 €uros annuels) à Ploelec-L'Hermitage ! La direction assure que, si les conditions de sécurité ne sont pas remplies, ni les moyens techniques, les permanences ne seront pas assurées ! A suivre.

### **Restructurations ; suivi social des agents**

Dans le cadre des restructurations, la direction

pense qu'elle a fait son travail ! Elle a donné les informations générales sur les mutations, « accompagné » les agents à propos de leurs affectations. Mais pas de questionnement de sa part sur les nouvelles conditions de travail des agents, les nouvelles relations de travail, l'acceptation ou non de leurs nouvelles conditions de vie au travail, techniquement, tout semble fait mais l'humain n'est pas une problématique qui semble intéresser le service RH dans ce domaine.

### **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel (DUERP)**

Le groupe de travail DUERP a repris ses activités ; deux séances se sont tenues : les RPS restent le risque majeur dans le 22 ; divers axes de travail :

- la question du respect dans les relations de travail ; le Dr DERETZ doit fournir un charte sur ce thème ;
- une formation management à envisager ;
- un travail sur l'ergonomie informatique ; le parc informatique doit connaître une évolution importante. Pierre LE BALC'H de la CID sera le référent ergonomie.

### **Le Docteur DERETZ prend sa retraite !**

Son départ sera effectif au 15 mai prochain ; la direction a déposé une demande de recrutement ; la CGT rappelle l'importance d'avoir un médecin de prévention ! C'est une de ses revendications fortes en matière d'action sociale !

Si le rôle du médecin de prévention est différent de celui d'un médecin du travail, il n'en reste pas moins important en matière d'ergonomie, suivi des agents en matière de médecine du travail, visite de sites (en difficultés ou non), la liste est loin d'être exhaustive.

Les membres de la délégation CGT feront remonter aux instances nationales la nécessité d'une embauche rapide d'un médecin sur le 22 avec de réels moyens tant techniques (informatique, ...) qu'humains (infirmière, secrétariat, ...).

**Nadine CADIC, Isabelle GRANGIENS et Gérard YVET**